

Cinquante-deux députés ont voté en faveur de l'adoption de la résolution et cinq contre, ce résultat a été reçu avec le plus vif enthousiasme, tous les députés se sont levés, on a chanté l'hymne national qui a été suivi d'applaudissements prolongés.

Le même soir j'avais une entrevue avec mon premier ministre, et il me demanda de vous expédier une dépêche contenant la résolution et offrant les services de deux compagnies de carabiniers à cheval.

Chaque compagnie doit se composer de 100 sous-officiers et soldats et d'au moins quatre officiers.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande fournira l'équipement, paiera les frais de transport jusqu'à un port d'Afrique, la nourriture nécessaire pour les soldats et les chevaux durant le voyage, mais dès le débarquement, les rations et les munitions devront être fournies par les autorités impériales.

La colonie ne possède aucun moyen de transport et pour le moment, ne possède pas non plus les munitions que l'on se propose d'employer.

Des tentes peuvent être expédiées, si on le désire.

On se propose d'envoyer 250 chevaux pour les deux compagnies.

La solde de ces deux compagnies sera payée durant toute la durée du service par ce gouvernement.

Le Conseil législatif a adopté une résolution approuvant la résolution de la Chambre des représentants.

Trente-six votes ont été enregistrés en faveur de la résolution et un seul contre.

Maintenant, si vous lisez la réponse à cette dépêche il vous sera facile de vous rendre compte que le gouvernement de Sa Majesté ne fait pas la moindre objection à cette partie de la dépêche disant que cette colonie se propose de payer tous les frais de son contingent. Voici cette réponse :

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme du 29 septembre dernier, qui contient une résolution adoptée par la Chambre des représentants offrant un contingent de carabiniers à cheval de la Nouvelle-Zélande pour le service actif dans le Sud-africain, ainsi que la manière dont ce contingent serait composé et équipé.

L'enthousiasme patriotique que le gouvernement et le peuple de la Nouvelle-Zélande déploient dans leur désir de prendre une part à la défense des intérêts de l'empire dans l'Afrique-sud est de nature à mériter la reconnaissance du gouvernement et du peuple de ce pays. La rapidité avec laquelle tous les arrangements ont été conclus pour l'envoi du contingent a aussi été reconnue par les autorités militaires.

J'ai lu attentivement le discours prononcé à Sherbrooke par l'honorable premier ministre, afin de pouvoir appeler son attention sur la déclaration pleine de sagesse qu'il a formulée, et qui consistait à dire que tout gouvernement est tenu de mettre à exécution les désirs du peuple. Depuis trois mois, j'ai eu l'occasion d'adresser la parole devant des milliers de citoyens de ce pays, tant dans la Nouvelle-Ecosse que dans la province de Québec, dans la province d'Ontario, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la Colombie Anglaise,

et je dois dire à l'honorable chef de la droite que partout l'on est unanime à reconnaître que le Canada doit donner à la mère patrie toute l'aide dont elle peut avoir besoin dans cette circonstance pressante, tant en soldats qu'en argent.

J'ai eu le plaisir d'adresser la parole devant des milliers de partisans de l'honorable premier ministre, qui, je n'en doute pas, continueront d'être ses amis, parce qu'ils sont de fervents libéraux, et dans la province de Québec, où une bonne partie de ceux qui m'écoutaient étaient des Canadiens-français, à qui mes collègues d'origine française avaient heureusement expliqué mon attitude sur cette question ; tous partageaient les sentiments exprimés par les Canadiens du reste du pays. Le sentiment public était unanime à reconnaître que le Canada était tenu, tant en honneur que dans son intérêt, de supporter toutes les dépenses que pourrait entraîner l'aide que le gouvernement canadien accorderait au gouvernement anglais dans le Sud-africain.

J'espère que l'honorable chef de la droite ne se laissera pas intimider par les menaces du ministre des Travaux publics et des autres révoltés de son parti et qu'il va enfin se décider à modifier la décision prise sur cette question. Jusqu'à présent il n'est pas à ma connaissance que le gouvernement ait exprimé le désir ou l'intention de permettre au Canada de supporter tous ces frais.

D'ailleurs, l'honorable premier ministre n'ignore pas que toute la presse conservatrice du pays est unanime à reconnaître que c'est là la seule ligne de conduite qui soit conforme à l'honneur et aux intérêts du Canada. Mais, que dit la presse libérale ? Je trouve dans le "Witness", de Montréal, un journal qui accorde son appui au gouvernement chaque fois que la chose est possible et qu'il ne s'agit pas d'approuver des actes trop monstrueux, en date du 16 octobre, les lignes suivantes :

Il y a parmi les arrangements tels que publiés une chose qui nous déplaît, c'est d'apprendre que le gouvernement impérial devra supporter tous les frais du contingent. Il nous semble que lorsque le Canada envoie un contingent, il devrait insister pour supporter non seulement une partie de ces frais mais pour les supporter tous. Le Canada traverse des temps prospères—

Cette prospérité n'est peut-être pas aussi grande qu'en 1884 ou 1885, mais, comme comme l'a fait remarquer celui qui a proposé l'adresse, jamais le Canada n'a été aussi prospère et jamais son peuple n'a été aussi riche qu'à l'heure actuelle, et personne ne se réjouit plus que moi d'une telle prospérité :

—et c'est le bon temps de commencer à contribuer aux frais d'entretien de l'empire. Le Canada devrait payer tous les frais de son contingent, quels qu'ils soient. L'arrangement en vertu duquel le gouvernement anglais paie les frais du contingent canadien est sans doute basé sur ce qui se fait en pareil cas pour les Indes